

## **Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage !**

C'est la rentrée scolaire ! Qu'en disent les médias ? A côté des traditionnels sujets sur le poids des cartables, le prix des trousse et les larmes des petits, nous avons droit à une attaque en règle contre l'école primaire et à un tour de magie de notre ministre . Darcopperfield, capable, dit-il de "retirer 11000 postes sans que l'on s'en rende compte et rendre le même service". Pas sûr qu'il parle ici de service public d'éducation.

Le rapport du Haut Conseil de l'Education Nationale sur le premier degré met en cause l'efficacité de l'école maternelle et de l'école primaire dans la lutte contre l'échec scolaire ; il insiste notamment sur l'inefficacité des réformes (ou prétendues telles), rien n'ayant fait diminuer les taux d'échec scolaire depuis 1998. La faute à des politiques de courte vue, contradictoires et à visée médiatique ? Ce qui est sûr, c'est qu'après les délires sur la méthode syllabique, avec cette mise en accusation brutale, on se retrouve avec une

stigmatisation du 1er degré, qui devient dans les médias le nouveau maillon faible de notre système scolaire !

Mais que propose donc Xavier Darcos pour cette rentrée ? Pas de mettre l'accent sur un renforcement des missions et de la scolarisation en maternelle. Pas non plus de chercher à améliorer la formation initiale et continue des personnels enseignants. Non, ses propositions sont calquées sur les désirs (délires) présidentiels : l'assouplissement de la carte scolaire d'abord, dont on sait qu'il accroît les inégalités sociales et donc l'échec scolaire. Autre mesure phare : la suppression de 11000 postes, alors que les effectifs augmentent (en prenant en compte une meilleure scolarisation des élèves de deux ans, le nombre d'élèves du 1er degré augmenterait de 30700 en 2007 et de 48200 en 2008\*) Et pour faire passer cette pilule amère ; le ministre propose une "revalorisation" du métier d'enseignant, dans l'esprit du "travailler plus pour gagner plus", avec incitation à la bivalence, aux heures supplémentaires (surveillance des études du soir, par exemple) et redéfinition des missions et du temps de travail. On voit bien l'intérêt économique de ces propositions, leur intérêt pédagogique et social par contre est nul !

**C'est la rentrée scolaire ! C'est aussi la rentrée syndicale et citoyenne, pour défendre le service public d'éducation...**

\* chiffres cités dans le Monde du 29/08/2007

## **Sommaire**

- **Edito**
- **Service minimum page2**
- **Formation initiale ; l'accessoire et le nécessaire page 3**
- **1<sup>er</sup> degré : actualités, Capd et Ctpd page4 et 5**
- **RESF-sans papiers brèves page6**
- **C'est quoi Sud ? les commissions où nous siégeons page7**
- **Infos pratiques et adhésion page8**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Directeur de la publication : Gildas Thomas.  
Bimestriel, abonnement : 8€.  
Journal réalisé par les adhérents de Sud Education, imprimé et plié par eux.

ISSN : 1293-9862-CPPAP : 0310 S 05305

Site : [sudeducation50.free.fr/](http://sudeducation50.free.fr/)

courriel : [education.sud.manche@wanadoo.fr](mailto:education.sud.manche@wanadoo.fr)

## **Appeler un chat un chat :** **le « service minimum » est une atteinte au droit de grève**

Sarkozy en campagne avait fait savoir qu'il voulait instaurer dans les transports publics le « service minimum » réclamé par la droite parlementaire. Au lendemain des élections législatives, Darcos, Fillon et quelques autres se sont employés à tester dans les médias l'idée de son application à d'autres secteurs, l'Education Nationale notamment. Une fois ce « service minimum » dans les transports devenu réalité, gageons qu'on verra rapidement d'autres lieux de travail concernés par cette contrainte. Le but est à terme de réduire les possibilités de grève dans l'ensemble des services publics et par suite dans l'ensemble du monde du travail. Cette loi est donc loin d'être anodine, même si le gouvernement et Sarkozy lui-même s'emploient à la montrer comme simple question de « bon sens » tout en réaffirmant le caractère constitutionnel du droit de grève.

La droite entend soumettre les travailleurs à l'impératif libéral du « travailler plus ». Le texte sur « la continuité du service public dans les transports terrestres » est une pièce du puzzle sarkozyste. Il s'agit, à terme, d'une mesure de coercition pour clouer les travailleurs à leur travail quelles qu'en soient les conditions, alors qu'elle est présentée comme une mesure technique pour améliorer ce que la terminologie libérale nomme « la prévention des conflits ». En clair, il s'agit d'éviter les mouvements de grève, certes pas en évitant les motifs d'insatisfaction des salariés, mais en les privant des moyens de se défendre, ou au moins, dans un premier temps, en rendant plus complexe le recours à la grève. Et le recours au vote de tous les salariés au bout de huit jours de grève vise en fait à permettre aux non-grévistes d'arrêter une grève !

Le service minimum est une atteinte au droit de grève parce qu'il consiste tout simplement à rendre une grève invisible et indolore, c'est-à-dire inexistante. La grève est le droit qu'ont conquis les travailleurs de cesser le travail quand les conditions de celui-ci sont pour eux inacceptables. En tant que forme de lutte, elle consiste à faire pression directement pour obtenir la satisfaction des revendications, et en cela se distingue d'une manifestation ou d'une pétition : elle n'a de sens que si elle crée une perturbation dans le travail. Laisser entendre qu'une grève « acceptable » est une grève qui ne provoque aucune gêne est une supercherie qui vise à supprimer toute grève car une telle grève serait sans effet. Elle se ferait au seul détriment de ceux qui perdent leur salaire en la faisant. Empêcher la visibilité de la grève, c'est prétendre en faire autre chose que ce qu'elle est, c'est la vider de son contenu revendicatif. La grève est l'arme des travailleurs tout simplement parce qu'elle est, pour le moment, ce que le monde du travail a trouvé de mieux pour se faire entendre. Sans la grève il n'y aurait pas eu les congés payés, la protection sociale ou les droits syndicaux dans l'entreprise. Et aucun responsable syndical ne saurait donc jamais être mandaté pour négocier ce droit à la grève.

Commencer par les transports et en particulier par la SNCF constitue pour le pouvoir un bon test de la résistance syndicale. Pour le syndicalisme, c'est un véritable défi puisque, après la mise au pas des agents de la SNCF, au nom du « droit des usagers » on ne voit pas ce qui pourrait éviter le même processus dans l'éducation et partout ailleurs. L'instauration d'un service minimum dans les transports traduit une volonté d'affaiblir la capacité d'action collective des salariés à l'heure où le gouvernement prépare de graves attaques contre les services publics et le monde du travail. Les projets antisociaux (régime de retraite, contrat de travail, ...) se cachent derrière cette loi antigrève ! Il convient donc de lier notre défense du droit de grève à celle, plus large, des services publics et de leur développement, faisant écho aux camarades de Sud rail qui écrivaient fin juin : « le droit de grève n'est pas négociable, mais le service offert aux usagers est améliorable ! ».

Après une parole syndicale inaudible durant la campagne électorale, l'ensemble des fédérations de cheminots (Cgt, Cfdt, Fo, Cftc, Sud rail, Unsa, Cgc, Fgaac) a pu se retrouver dès le 5 juillet pour écrire que « le service public des transports n'est pas malade des grèves mais des carences, des dysfonctionnements dus aux politiques de déréglementation et de libéralisation successives. » La Fédération des Usagers des Transports et des Services Publics ne s'y est pas trompée en ajoutant dans un texte commun avec Sud Rail : « Le débat sur le service minimum ne doit pas faire oublier que la SNCF est devenue une entreprise à deux vitesses qui donne la priorité absolue au TGV aux dépens de nos trains de banlieue, de nos trains régionaux et interrégionaux. Sur nos lignes, elle économise sur tout, notamment sur l'entretien des trains (...) Nous devons exiger que la SNCF prenne au quotidien les mesures nécessaires pour que nos trains ne tombent pas en panne et ne soient pas annulés, retardés. (...) c'est tous les jours de l'année que les usagers sont victimes de retards, de pannes, d'annulation de trains, d'incidents techniques dus au manque de matériel moderne, à l'entretien déficient des rames et des installations fixes, et aux effectifs insuffisants ».

Pour occulter cette réalité Sarkozy se présente comme le défenseur des usagers, de la « France exaspérée » contre les grèves et les syndicats, alors qu'il organise, avec le remplacement d'un départ en retraite sur deux, un affaiblissement sans précédent de l'ensemble des services publics. L'urgence est donc pour chaque secteur professionnel de mettre en avant les solidarités interprofessionnelles car la défense du droit de grève ne saurait être le fait des seuls agents de la SNCF.

**Pour Sud-Education la rentrée scolaire doit permettre de renforcer le front unitaire pour mettre en échec les prétentions du gouvernement et du Medef.**

## Formation initiale : stagiaires bouche trous

Dans le premier degré, l'instauration en 2006 d'un nouveau type de stage "filé" où les PE2 déchargent une journée par semaine, les directeurs des écoles de 4 classes, envoient les stagiaires dans l'urgence de la classe au détriment d'une préparation à l'exercice du métier pour le long terme. Les stagiaires n'ont pas manqué de demander une aide pour laquelle l'IUFM ne dispose pas des moyens suffisants.

Le second degré n'est pas en reste, l'allongement du stage en responsabilité annualisé, d'une durée de 288h à 576h selon les statuts, va produire les mêmes effets.

Le volume d'heures étant obligatoire pour valider la formation, cela signifie une suppression du droit aux jours fériés et aux congés maladie, qui devront être rattrapés.

### **Le cahier des charges, pas un cadeau**

Les enseignants ont besoin d'une véritable formation didactique et pédagogique qui est l'essence même du métier. Nous ne pouvons accepter que notre profession puisse être la seule où il suffirait d'une formation générale préalable pour être exercée dans de bonnes conditions. Contrairement à ce qui a été annoncé, cette réforme n'instaure pas l'alternance, elle existe déjà.

De plus en faisant des stagiaires des variables d'ajustement des effectifs dans les établissements, cette formation risque de créer des tensions entre les personnels.

Cette formation fait la part belle aux autorités hiérarchiques. L'IUFM n'a plus la maîtrise de l'évaluation des formations qu'elle dispense, car elle est répartie entre l'université qui porte l'IUFM, l'entreprise, et l'autorité hiérarchique (l'académie).

Nous affirmons qu'une formation digne de ce nom doit se dérouler sur plusieurs années avec une prise en charge plus progressive des classes. Cette formation réellement approfondie doit permettre par exemple aux professeurs des écoles de compléter leur formation scientifique, didactique et pédagogique sur l'ensemble des domaines enseignés à l'école au risque de perdre définitivement toute crédibilité ou d'abandonner certains secteurs à des officines privées qui ne manquent déjà aucune occasion pour se substituer aux enseignants.

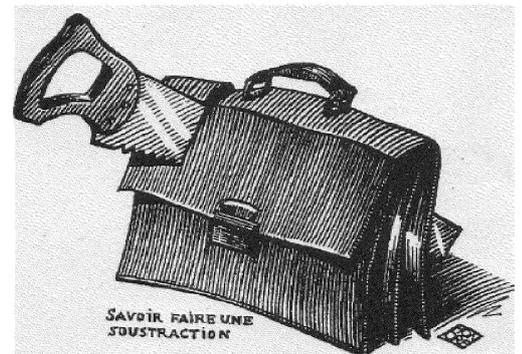
Un enseignement de qualité ne peut être le fait que d'enseignants de très haut niveau reconnus à ce titre et ayant la pleine maîtrise de leurs classes car le monde dans lequel nous vivons l'impose. Pour relever ces défis nous demandons d'autres moyens beaucoup plus ambitieux que ceux du cahier des charges de Noël 2006 qui fut un bien amer cadeau fait à l'Education Nationale.

### Le nécessaire et l'accessoire

Dans une note de service du 31 août 2007 (consultable sur le site de l'inspection académique), M. Darcos demande aux enseignants "de faire comprendre à leurs élèves la distinction entre le nécessaire et l'accessoire". Il s'agit d'éclairer les élèves sur les grands principes de la consommation dans un souci d'alléger les charges financières liées aux fournitures scolaires pesant sur les familles. Il conseille de rappeler "que la marque de l'objet n'ajoute rien à sa fonction", ce qui va dans le sens du bannissement de toutes les symboles publicitaires à l'école.

**Sud Education** se permet de rappeler à notre ministre que M. Sarkozy vient de faire dans l'accessoire en dépensant 500 000 € pour envoyer à chaque enseignant un manifeste creux afin de promouvoir sa communication et sa vision idéologique de l'école. Cette somme aurait très bien pu être affectée à des dépenses nécessaires, elles : achat de matériel par les écoles, aide aux familles, achat de matériel pédagogique.....

Alors M. Darcos, plutôt que de donner des conseils en aval, il serait bon de balayer en amont.



# Infos pratiques : premier degré... ctpd... capd...

## **CTPD de rentrée :**

### **du temps perdu et une profonde injustice.**

Les fermetures et ouvertures opérées lors du CTPD de fin août sont à quelques exceptions près celles qui auraient pu être réglées fin juin. Les chiffres étant quasiment identiques. En procédant de la sorte, il aurait pu être évité les problèmes d'organisations de rentrée dans les écoles visées.

Néanmoins, Sud Education s'indigne de la politique de l'IA envers les RPI, victimes de leur structuration. Notamment celui d'Auderville - Jobourg - St Germain des Vaux. Alors que les effectifs sont largement au-dessus du seuil d'ouverture, que des locaux sont existants, qu'un dynamisme démographique est avéré, l'IA refuse l'ouverture d'un 6ème poste au motif que le RPI est "éclaté" sur les trois communes.

Le service public d'éducation est bafoué dans son principe d'équité car des élèves vont subir encore une année, une scolarisation dans des classes surchargées et attendront une année supplémentaire... Enfin, on ne peut que déplorer la non-prise en compte des 2 ans dans les effectifs.



## **Financement de l'école privée – 2ème épisode**

Le 4 juin 2007, le conseil d'état a annulé, pour défaut de forme la circulaire de décembre 2005. Celle-ci prévoit qu'une commune doit participer financièrement à la scolarité de ses élèves inscrits dans une école privée d'une commune voisine, même si elle dispose elle-même d'une école publique pouvant les accueillir. Cette décision du conseil d'état avait de quoi ravir tous les laïcs. Mais c'était oublier que le gouvernement actuel a idéologiquement la volonté de favoriser le développement de l'école privée (cf les déclarations de M. Sarkozy pendant la campagne présidentielle). Les défenseurs de l'école publique ont à peine eu le temps de souffler qu'une nouvelle circulaire adressée à tous les préfets vient d'être élaborée. Elle remet la circulaire de 2005 en oeuvre et en exclut seulement trois chapitres : les dépenses de contrôle technique des bâtiments, des personnels de service des écoles maternelles et celles relatives aux activités extra scolaires.

Les communes devront donc financer les écoles privées même si celles-ci sont en dehors de leurs communes. La casse de l'école publique continue.

## **Compte rendu de la CAPD du 30 août 2007**

Il restait 30 personnes à nommer au 3ème mouvement.

L'administration reconnaît avoir des difficultés à assurer les remplacements.

La Manche est légèrement déficitaire. Pour cette raison, 5 personnes devraient être prises sur liste complémentaire dès septembre et 5 autres autour de la Toussaint afin de compenser les départs à la retraite. Il semblerait que les autres départements soient beaucoup plus déficitaires ce qui laisse présager que de nombreuses personnes soient recrutées dans cette liste (dernière minute : 43 personnes ont été recrutées dans l'Orne).

**Toutes les décharges de direction d'école à 4 classes devraient être assurées par les PE en formation.**

### **Reclassement des PE :**

74 personnes sont pris sur liste d'aptitude PE, il y avait 120 possibilités. Les passages ne sont plus automatiques alors qu'à terme tous les enseignants du 1er degré devront être PE. Cette liste d'aptitude devient un nouvel outil de pression de l'administration sur les enseignants.

### **Mouvement 2008-2009**

A partir du prochain mouvement, il n'y aura plus besoin d'envoyer un avis de participation au mouvement. C'est une volonté ministérielle de rationalisation. Il faut faire des économies. Cela permettra d'alléger le travail de l'administration en traitement des données et donc de fonctionner avec moins de personnel.

De fait, l'IA communiquera la liste des postes vacants connus et tous les autres postes seront susceptibles d'être vacants.

### **Conséquences prévisibles :**

Les personnels devront postuler sur des postes « en aveugle » sauf pour ceux qui auront accès à l'information. Il y aura une perte de transparence évidente. On revient à de vieilles pratiques où les informations circulaient au bon vouloir des personnes dans le secret des dieux.

Les écoles auront certainement à faire face à une avalanche de coups de téléphone de la part de collègues à la recherche d'information.

### **Linguistique :**

Lors de cette CAPD, l'administration a utilisé de nombreuses fois les mots : rentabilité, productif, rationalisation.... Ces termes permettent de justifier les politiques mises en oeuvre dans le département.

**Etonnant non!**

## Menaces sur l'école maternelle :

Pour supprimer sans état d'âme autant de postes dans le second degré, alors que le collège unique était très décrié, le rapport du haut Conseil de l'Education présenté le 27 août déplace la polémique sur l'école primaire et l'école maternelle.

Or, depuis une quinzaine d'années, les politiques d'économies budgétaires ont conduit à supprimer la majorité des structures d'aide et de soutien dès la maternelle et le primaire. S'étonner aujourd'hui des conséquences est une hypocrisie scandaleuse.

L'avenir est bien sombre : les créations de postes annoncées pour l'école primaire découlent du simple calcul mathématique de la démographie (20000 élèves en plus); l'existence-même de l'école maternelle est en jeu d'autant plus que la France est le seul pays d'Europe à confier l'éducation des élèves de moins de cinq ans à des enseignants.

Il y a longtemps que les enseignants ont constaté que l'école ne permet plus la promotion sociale des élèves, et que le retard culturel et les difficultés des enfants des familles vivant dans la précarité ne vont pas se résoudre dans le « retour aux fondamentaux ».

Et ce n'est pas par hasard que l'image des enseignants, ces fonctionnaires, s'en trouve, une fois de plus, mise à mal auprès de l'opinion publique.

Le traitement médiatique de la politique actuelle, c'est aller à l'encontre des recommandations des experts et manipuler l'opinion publique.



## Ordre de mission : J'y vas, j'y vas pas ?

Toutes les réunions "proposées" par notre hiérarchie doivent s'accompagner d'un ordre de mission et d'un remboursement de frais de déplacement si elles ont lieu en dehors de notre résidence administrative. En conséquence, chacun doit exiger un ordre de mission et une fiche de déplacement. A défaut, cela n'est qu'une invitation...

## Calendrier scolaire : décision unilatérale et douloureuse

Il semblerait qu'en guise d'une vraie réflexion globale sur une question qui mériterait la prise en compte de l'avis de tous les partenaires (école, parents, associations et collectivités), on doive se contenter des convictions personnelles de l'inspecteur d'Académie...

Après avoir laissé entendre dans un premier temps qu'une vraie concertation serait organisée sur la semaine de 4 jours, l'IA annonce maintenant par voie de presse (La presse de la Manche du 05/09) qu'il ne prévoit pas de consultation massive des parents sur le sujet. Personnellement convaincu que la semaine de 4 jours n'est pas une bonne solution et n'hésitant pas à rallier sans nuance l'ensemble des chronobiologistes à son point de vue, il estime avoir déjà consulté les parents d'élèves par l'intermédiaire de leurs représentants.

Mais à voir la contestation s'organiser un peu partout, on peine à croire que cette consultation ait permis à tous les points de vue de s'exprimer.

La mobilisation s'organise : boycott des mercredis, motions des conseils d'école, articles de presse, forums...

**Sud Education soutient la mobilisation contre la décision unilatérale et dogmatique prise par l'IA .**



## La chasse continue ... l'inhumanité aussi

### Barbarie et expulsion à flux tendu

sont à porter au palmarès de l'été et à celui du ministre Brice Hortefeux.

Arrestations, rétentions, expulsions et de plus en plus de motifs d'inquiétudes quant au comportement des préfetures et de la police soumises à des pressions de résultats.

Outre Ivan Dembsky, tombé du 4ème étage en fuyant la police, Vladimir et Yekaterina, leur fille Véronique (4 ans) et leur fils Geoffrey, qui avaient déjà été arrêtés puis relâchés, ont été de nouveau arrêtés le 27 août, conduits à 3 heures du matin à Roissy pour y être expulsés. Pour une raison qu'on ignore, ils ont de là été transférés au centre de rétention d'Oissel près de Rouen où ils se trouvent toujours tous les quatre.

Le vendredi précédent, c'était une famille algérienne qui était démantelée : la mère et deux de ses enfants sont expulsés tandis que le mari reste en France. Depuis, le mari est caché et sa fille de 2 ans confiée à l'ASE.

Mercy Oviasuyi, jeune Nigériane, enceinte d'un enfant français, a été emmenée à l'aéroport puis ramenée au centre de rétention d'Oissel grâce à l'intervention du « capitaine » de l'avion. Elle s'y trouve toujours.

D'autres aussi.

Voilà où nous en sommes, en France.

Ces personnes doivent être libérées, elles doivent être régularisées. La chasse à l'enfant, le démantèlement des familles, la traque jusque dans les hôpitaux doivent cesser.

### Des familles sans papiers menacées dans la Manche

Les familles russo-géorgiennes Metrevili (deux enfants dont l'un scolarisé à l'école Arc-en-ciel de Cherbourg) et Daraselia (un enfant scolarisé à l'école de l'Alma et un à venir) sont toujours sur la brèche. La famille Daraselia est même sous le coup d'une obligation de quitter le territoire depuis le 8 août (échéance le 8 septembre prochain).

En écho au rassemblement de soutien à ces familles le 5 juillet dernier devant l'école Arc-en-ciel, un nouveau rassemblement a eu lieu le jeudi 6 septembre à partir de 16 h 15 devant l'école de la rue de l'Alma.

**Laissons-les grandir et vivre ici.**

### Nouvelle réforme du CESEDA : vers pire encore

Le 18 septembre prochain sera débattue à l'Assemblée Nationale une nouvelle réforme du CESEDA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), autrement dit le code des étrangers.

Au programme : un durcissement accru des conditions d'entrée et de séjours des étrangers en France et notamment du regroupement familial (la demande de visa long n'étant plus possible qu'à partir du pays d'origine avec les risques que cela comporte, le revenu à atteindre pour accueillir étant revu à la hausse, la pratique de la langue française étant évaluée dans les ambassades du pays d'origine et soumise au suivi de stages de formation).

Nul doute qu'une telle réforme ne peut qu'engendrer des situations plus dramatiques encore pour les familles concernées.



### Les réfugiés de Cherbourg

Après l'expulsion des réfugiés du terrain qu'ils occupaient en juillet dernier, ceux-ci, Irakiens, Iraniens, Kurdes, Africains dont deux femmes enceintes, ont trouvé refuge sur un terrain municipal de Tourlaville.

Toujours soumis à des conditions de survie effroyables, en butte au refus des politiques municipaux comme nationaux de prendre en charge le problème, on a vu se multiplier les incidents et les heurts à leur rencontre sur le port où ils tentent d'embarquer à destination de l'Angleterre. La directrice du port de Cherbourg en a encore appelé tout récemment (Presse de la Manche du jeudi 30 août) à l'intervention des forces de l'ordre tout en sachant pertinemment qu'elle ne règlera rien, que les réfugiés dispersés un temps réapparaîtront par la suite ailleurs et tenteront de nouveau l'embarquement qui est gage de leur survie.

Une conférence de presse réunissant les associations, syndicats et collectifs sur cette situation a eu lieu samedi 1er septembre. Elle a appelé le maire de Cherbourg à réunir les élus du littoral sur cette question, a rappelé combien l'expulsion ne règle rien, a demandé à attendre la consultation des élus avant toute nouvelle action des autorités. Elle a informé aussi les autorités que les membres de ces associations... s'opposeront de par leur présence physique à l'expulsion et alerteront ainsi l'opinion publique.



# Sud éducation - Contacts et Commissions

## POURQUOI REJOINDRE SUD EDUCATION

### SUD Education, qu'est-ce que c'est?

Un syndicat qui a des élus dans les instances paritaires (structures où siègent l'administration et les représentants des personnels)

Parce que le syndicalisme a en charge la défense individuelle des personnels dans ce qu'elle a de relatif à l'exercice quotidien du métier, Sud Education présente des listes aux différentes élections paritaires. Nous avons des élus dans ces instances qui traitent des mutations, des postes et des déroulements de carrière... Mais ne nous leurrons pas : ce n'est pas dans ce cadre que les décisions fondamentales concernant l'Ecole publique et nos conditions de travail sont prises.

Un syndicat intercatégoriel

Un même syndicat pour tous les personnels de l'Education Nationale

Un syndicat où les décisions appartiennent aux adhérents

Un syndicat qui s'inscrit dans une démarche interprofessionnelle

Un syndicat qui participe aux luttes du mouvement social

Parce que les actions de résistance et de transformation sociale ne sont pas, loin s'en faut, que le fait du syndicalisme, Sud éducation est investi en tant que tel dans d'autres mouvements de lutte, sans se contenter d'apposer sa signature au bas des tracts. Des militants de Sud éducation participent à la construction et au travail régulier de divers collectifs de lutte dans le champ social (par exemple le Réseau Education Sans Frontières et le Réseau Universités Sans Frontières, réseaux locaux et nationaux de soutien aux élèves de famille sans papiers, aux étudiants étrangers).

## Contacts Sud Education Manche :

**Elus CAPD :** Dominique Langlois, PE Segpa de Tourlaville  
mel:dominique.langlois@wanadoo.fr ; Isabelle Manautines, PE Orval,  
mel : imanautines@aol.com ; Nadège André, PE Amont Quentin,  
Cherbourg. mel : nadiejda@wanadoo.fr

**CTPD :** Hervé Jubin, instituteur ITR ; mel : herve.jubin@wanadoo.fr et  
Caroline Thiébot, PE Rased Equeurdreville ; mel  
caroline.thiebot@laposte.net

**CHSD :** Edouard Le Guinio, PLP Tourlaville, mel : leguimen@tele2.fr  
et Guy Prével, instituteur Hameau Noblet, Cherbourg, mel :  
guyprevel@free.fr

**CDEN :** Hervé Jubin et Emmanuelle Chesnel

**Commission Action sociale :** Sylvia Bustamante, mel  
sylvia.bustamante@tiscali.fr et Gaëlle Marguerie, collègue Beaumont-  
Hague, mel : gaelle.marguerie@wanadoo.fr

**Elue CAPA certifiés :** Emmanuelle Chesnel, professeur, Cerisy la Salle  
mel : emmanuelle.chesnel@wanadoo.fr

**Elu CAPA agrégés :** Gildas Thomas, Lycée Tocqueville, Cherbourg, mel  
: gmanche@wanadoo.fr

**CPE et Vie Scolaire:** Sylvia Bustamante, collègue Diderot Tourlaville

**PLP et webmaster du site :** Guy Perron, Lycée St Hilaire du Harcouët ;  
mel : perron.guy@free.fr

**Elu PLP académique :** Brigitte Bioton, Lycée rabelais , Hérouville

**TOS :** Joël Anquety, Collège de Valognes, mel joel.anquety@wanadoo.fr

**Contact Iufm Professeurs des Ecoles:** Nathalie Lautrec, PE Moyon ,  
n.lautrec@orange.fr

**CPCA :** Surveillants MISE, AED : Emilie Leblond, collègue Diderot ,  
Tourlaville, emilie.leblond@wanadoo.fr

**RESF :** Gaëlle Marguerie

**Adhésions, trésorerie :** Philippe Salmon

**Mel de Sud Manche :** education.sud.manche@wanadoo.fr

## Petit mémento

Commission Administrative Paritaire Départementale: défense et représentation des personnels du 1er degré : mutations, promotions, carrières,

Commission Technique Paritaire Départementale : gestion des postes en collèges, lycées, lycées professionnels et écoles pour la rentrée suivante

Comité Hygiène et Sécurité Départemental : défense des conditions de travail des personnels

Comité Départemental de l'Education Nationale : gestion de la carte scolaire

Commission Action Sociale : défense et représentation des personnels en matière de droits sociaux et de prestations

Commission Administrative Paritaire Académique certifiés, agrégés, Cpe : défense et représentation des personnels du second degré : mutations, promotions, carrières,

Commission Paritaire Consultative Académique : défense et représentation des surveillants, MISE ( et peut-être bientôt, enfin, des Assistants d'éducation)

# INFOS

## Permanences Sud Manche

### Judi :

9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h45

Tel : 02 33 04 46 12 ou

Tel P : 06 70 72 31 08

### Adresse :

Maison des syndicats,

54 rue de la Bucaille

50100 Cherbourg

education.sud.manche@wanadoo.fr

**Iufm St Lô:** 3ème jeudi de chaque mois, 10h à 12h à la cafét.

## Site web de Sud Education Manche :

<http://sudeducation50.free.fr>

Toutes les informations :

l'actualité, les textes, les journaux...

Sans oublier le site internet de la fédération Sud Education :

[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

Merci à Charb, Faujour, Honoré et Tignous pour leurs dessins

## - - - - - Adhérez à Sud Education ! - - - - -

66% de votre cotisation est déductible de vos impôts !

### ADHESION À SUD ÉDUCATION

(comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Tél : .....

Courriel: .....

Corps : .....

Discipline :

ÉTABLISSEMENT (école, collège, lycée, université...)

.....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Montant de la cotisation annuelle 2007-08 : .....

Payé en 1 fois / 2 fois / 3 fois

Dans ce cas, joindre plusieurs chèques, ils seront encaissés le 30 septembre, le 1er février 2008 et le 30 avril

Chèques à l'ordre de Sud Éducation Manche, adressés

**Sud Education Manche**

à **54 rue de la bucaille**  
**50100 Cherbourg**

**N'attendez pas,  
syndiquez-vous dès  
maintenant**

**pour l'année 2007/2008**

**Rejoignez Sud**



Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	140	2640	311
De 600 à 900	15	1780	151	2720	329
980	45	1860	164	2800	347
1060	53	1940	176	2880	365
1140	62	2020	190	2960	385
1220	70	2100	204	3040	405
1300	78	2260	218	3120	425
1380	87	2340	233	3200	445
1460	96	2420	248	3280	465
1540	106	2500	264	3440	510
1620	117	2580	280	3520	532